

MINISTÈRE CHARGÉ DES TRANSPORTS

BEPECASER

ÉPREUVE DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES

13 mai 2009

Question 1

A - Un cycliste qui fait usage d'un téléphone tenu à la main en circulation encourt une amende prévue pour les contraventions de quatrième classe.

B - Tout cycliste qui circule de nuit doit porter en agglomération un gilet de haute visibilité conforme à la réglementation en vigueur.

C - Une bande cyclable est une voie exclusivement réservée aux cycles à deux ou trois roues.

Question 2

Le refus de restituer son livret d'apprentissage au Préfet suite à une notification de retrait est puni d'une contravention de :

A - deuxième classe ;

B - troisième classe ;

C - quatrième classe ;

D - cinquième classe.

Question 3

Sont assimilés à des piétons:

A - les adultes qui conduisent une bicyclette ;

B - les personnes qui conduisent à la main un cyclomoteur ;

C - les personnes en patins à roulettes ou rollers.

Question 4

Un conducteur en période probatoire est limité à circuler, sauf indication contraire, à 100 km/h sur une route signalée par le panneau C107, s'il a obtenu son permis de conduire :

A - après réussite pour la première fois aux épreuves de l'examen du permis de conduire ;

B - après réussite aux épreuves de l'examen du permis de conduire, suite à une invalidation ;

C - après réussite à l'épreuve théorique générale, suite à une annulation.

Question 5

Le courant primaire à basse tension est transformé en courant secondaire par :

A - le conjoncteur - disjoncteur ;

B - l'alternateur ;

C - la bobine ;

D - le distributeur.

Question 6

Le différentiel :

- A – est placé entre la boîte de vitesses et les roues motrices ;
- B – est situé entre l'embrayage et la boîte de vitesses ;
- C – permet de bloquer les roues intérieures au virage ;
- D – permet aux roues motrices de tourner à des vitesses différentes.

Question 7

Une évaluation formative :

- A - permet à l'élève de se situer par rapport aux objectifs de la formation ;
- B – permet à l'enseignant d'ajuster ses méthodes en fonction des résultats de l'élève ;
- C – n'est pas réalisée pendant la formation initiale.

Question 8

Le terme «docimologie» signifie :

- A – étude scientifique de la psychologie du langage ;
- B – étude des méthodes pédagogiques ;
- C – étude des systèmes de notation et du comportement des examinateurs et des examinés ;
- D – étude des outils pédagogiques.

Question 9

La Commission départementale de la sécurité routière :

- A - est obligatoirement consultée avant la délivrance d'un agrément d'exploitation d'un établissement d'enseignement, à titre onéreux, de la conduite automobile et de la sécurité routière ;
- B - délivre les autorisations d'organisation d'épreuves ou compétitions sportives ;
- C – est présidé par le Préfet ;
- D - est composée de membres désignés à part égale par le Préfet et le Président du Conseil Général.

Question 10

En 2007, en France:

- A – le dépassement des limitations des vitesses maximales autorisées reste un comportement de masse ;
- B – le taux du port de la ceinture de sécurité aux places arrière en milieu urbain est d'environ 95% en milieu urbain ;
- C – la fatigue ou la somnolence est relevée dans 10% des accidents mortels.

Question 11

Le transport d'un enfant de moins de dix ans à l'avant d'une voiture particulière :

- A – est interdit dans tous les cas ;
- B – est autorisé lorsque le véhicule ne comporte pas de siège arrière.

Le conducteur doit s'assurer que :

- C - tout passager de moins de dix-huit ans transporté est maintenu par un système homologué de retenue pour enfant ou une ceinture de sécurité ;
- D – le système de retenue est adapté à la morphologie de l'enfant transporté.
- E – En cas de non respect, il encourt une contravention de quatrième classe.

Question 12

Un conducteur titulaire du permis de conduire depuis cinq ans, est condamné pour un délit routier le 20 septembre 2008. Sa condamnation est devenue définitive le 10 janvier 2009. Il lui reste six points sur son permis de conduire. S'il n'est pas sanctionné pour une nouvelle infraction entraînant une perte de points :

- A – Son permis de conduire sera affecté du nombre maximal de points le 20 septembre 2011 ;
- B - Son permis de conduire sera affecté du nombre maximal de points le 10 janvier 2012 ;
- C – Sa condamnation sera automatiquement effacée du système national du permis de conduire (SNPC) à l'issue d'un délai de dix ans.

Question 13

L'autorisation d'enseigner est retirée par le Préfet dans les cas suivants :

- A – inaptitude médicale relative au champ visuel à l'issue de l'examen médical périodique ;
- B – suspension ou annulation du permis de conduire ;
- C – condamnation pour délit d'alcoolémie ;
- D – condamnation pour corruption active.

Question 14

Dans un moteur à quatre temps, le rôle de la distribution est :

- A – d'assurer le dosage air/essence ;
- B – de faire tourner le vilebrequin ;
- C – de synchroniser les ouvertures et fermetures des soupapes ;
- D – d'obtenir l'échappement du mélange air/carburant.

Question 15

Le système de freinage «ABS» :

- A – permet de réduire les distances de sécurité, car il tient compte du temps de réaction du conducteur ;
- B – diminue considérablement la distance de freinage, quelle que soit l'adhérence ou la vitesses du véhicule ;
- C – permet au conducteur, en cas de freinage d'urgence, de garder le pouvoir directionnel du véhicule.

Question 16

L'opérationnalisation d'un objectif :

- A – est obligatoire à la fin de chaque séance de travail ;
- B – permet à l'enseignant d'évaluer si les performances attendues sont atteintes ;
- C – favorise l'auto-évaluation de l'élève.

Question 17

La méthode interrogative :

- A – fait partie des méthodes actives ;
- B - suscite davantage l'activité intellectuelle des élèves que la méthode affirmative ;
- C – facilite l'évaluation ;
- D – est adaptée aux groupe plutôt nombreux.

Question 18

La garantie de responsabilité civile pour les véhicules terrestres à moteur :

- A – couvre seulement les dommages matériels causée aux tiers par le véhicule de l'assuré ;
- B – couvre les dommages matériels et corporels causés aux tiers par le véhicule de l'assuré ;
- C - couvre les dommages matériels causés par l'assuré à son véhicule ;
- D – est obligatoire.

Question 19

Suite à un accident matériel, l'assuré du véhicule accidenté doit adresser sa déclaration à sa société d'assurance :

- A – sans délai précis ;
- B – au plus tard dans un délai de deux jours ouvrés suivant l'accident ;
- C – dans un délai de cinq jours ouvrés suivant l'accident.

Question 20

Le contrat de professionnalisation :

- A - est un contrat de formation en alternance à durée déterminée ou indéterminé ;
- B - est ouvert uniquement aux demandeurs d'emploi âgés de 26 ans et plus ;
- C – permet de préparer un diplôme d'Etat utilisable dans la branche professionnelle.

Question 21

A – Le départ à l'initiative du salarié, pour faire liquider sa retraite, constitue un départ volontaire à la retraite;

B – La période de repos entre deux périodes journalières de travail doit être d'une durée minimale de douze heures consécutives.

C – L'embauchage pour une durée déterminée ne donne pas lieu à la conclusion d'un contrat de travail;

D - L'embauchage définitif peut être précédé d'une période d'essai.

Question 22

Les visites techniques obligatoires dans les centres de contrôle agréés doivent avoir lieu selon les périodicités suivantes :

A – pour les voitures particulières, dans les six mois précédant un délai de quatre ans à compter de la date de leur première mise en circulation ;

B – tous les trois ans pour les voitures particulières et tous les deux ans pour les camionnettes ;

C - en cas de mutation, dans les six mois précédant la date de demande d'un nouveau certificat d'immatriculation pour les voitures particulières de plus de quatre ans.

Question 23

Lors d'un contrôle routier, un conducteur est verbalisé pour un délit routier et un franchissement d'une ligne continue commis simultanément. Lorsque la condamnation devient définitive, il perd en une seule fois sur son permis de conduire :

A - 6 points ;

B - 8 points ;

C - 12 points.

Question 24

Sur une route de montagne, s'il est impossible de se croiser sans que l'un des deux véhicules soit contraint de faire marche arrière, cette obligation s'impose :

A – aux autocars par rapport aux camionnettes ;

B – aux véhicules légers par rapport aux véhicules lourds ;

C – dans tous les cas, au véhicule descendant, lorsque les deux véhicules sont de la même catégorie.

Question 25

- A – En agglomération, sauf pour le panneau A18, les panneaux de danger sont en général implantés 150 mètres avant le début de la zone de danger.
- B – Hors agglomération, sauf pour le panneau A18, les panneaux de danger sont en général implantés 150 mètres avant le début de la zone de danger.
- C – Les panneaux de danger sont toujours complétés par un panneau de distance.

Question 26

Le code de la route prévoit une incompatibilité avec l'obtention ou le maintien du permis de conduire de la catégorie «B» :

- Si l'acuité binoculaire est inférieure à :

- A – 5/10ème ;
- B – 8/10ème ;
- C – 10/10ème.

- Lorsque l'acuité visuelle d'un oeil est inférieure à moins de 1/10ème, l'acuité visuelle de l'autre oeil doit être au moins égale à :

- D – 6/10ème ;
- E – 8/10ème.

Question 27

- A – Il est interdit aux conducteurs de dépasser plusieurs véhicules qui se suivent sans être en file ininterrompue.
- B – Sur une chaussée à double sens de circulation comportant trois voies, il est interdit aux conducteurs d'utiliser la voie située la plus à gauche pour effectuer un dépassement.
- C – Il est interdit de dépasser aux traversées des voies ferrées non munies de barrières ou demi-barrières.

Question 28

Sur les flancs d'un pneumatique «S» indique :

- A – le type de structure;
- B – la hauteur de section;
- C – l'indice donnant le poids maximum sur le pneu;
- D – l'indice correspondant à une vitesse maximale autorisée.

Question 29

L'anti-pollution permet de diminuer à la sortie d'échappement des véhicules, le taux :

- A – d'oxygène;
- B – de monoxyde de carbone;
- C – de dioxyde de carbone;
- D – d'hydrogène.

Question 30

- A – Un objectif général est plus opérationnel qu'un objectif spécifique.
- B – La pédagogie par objectifs consiste à formuler des objectifs qui soient aussi opérationnels que possible.
- C – Pour qu'un objectif soit opérationnel, la performance demandée doit être réalisable par l'élève avec de bonnes chances de réussite.
- D – L'opérationnalisation d'un objectif ne peut être mise en place que pour des objectifs de savoir-faire.

Question 31

La conduite commentée :

- A – incite le futur conducteur à mieux regarder et à analyser ses prises de décision ;
- B – permet d'évaluer les compétences d'un élève conducteur avec plus de précision que par la seule observation ;
- C – est utilisée uniquement lors de la dernière étape de formation ;
- D – peut entraîner une baisse de la qualité de la conduite.

Question 32

En 2007, en France :

- A – la moto est le mode de déplacement le plus dangereux ;
- B – le risque d'être tués lors d'un accident de la circulation est 23 fois plus élevé pour un motocycliste que pour un utilisateur de voiture de tourisme ;
- C – près de 70% des piétons tués dans un accident de la route le sont en ville.

Question 33

- A – **Il est autorisé de dépasser la vitesse maximale autorisée pour effectuer un dépassement.**
- B – **En cas de visibilité inférieure à 50 mètres, la vitesse maximale autorisée est limitée à 50km/h sur le réseau autoroutier.**
- C – **Un conducteur qui vient d'obtenir sa première catégorie du permis de conduite par la filière de formation de l'apprentissage anticipé de la conduite n'est pas soumis aux limitations de vitesse des conducteurs en période probatoire.**
- D – **Sur autoroute limitée à 130km/h, la vitesse maximale autorisée par temps de pluie est de 110 km/h pour tous les conducteurs de véhicules légers.**

Question 34

Dans le cadre de l'apprentissage anticipé de la conduite :

- A – la présence d'au moins un accompagnateur est obligatoire lors de la validation de la fin de formation initiale ;
- B – les rendez-vous pédagogiques peuvent être organisés à tout moment de la conduite accompagnée ;
- C – chaque rendez-vous pédagogique comprend obligatoirement une phase en circulation d'une durée d'une heure trente.

Question 35

Le dépistage de l'état alcoolique des conducteurs est facultatif :

- A – en cas d'accident corporel ;
- B – en cas d'accident matériel ;
- C – en cas de dépassement dangereux ;
- D - lorsqu'il y a présomption d'infraction relative à la vitesse des véhicules.

Question 36

- A - **Les marques en damiers rouges et blancs sur les chaussées matérialisent le début des voies de détresse.**
- B - **Les marques sur les chaussées sont réparties en quatre catégories.**
- C - **Les lignes continues axiales sont annoncées par une ligne discontinues éventuellement complétées par des flèches de rabattement.**
- D – **La longueur des traits des lignes de rive est égale au tiers environ de leurs intervalles.**

Question 37

La Comité interministériel de la sécurité routière :

- A – est présidé par le Premier ministre ;
- B – définit la politique du gouvernement en matière de sécurité routière.

Le Comité national de la sécurité routière :

- C – fait appliquer la politique de sécurité routière du gouvernement ;
- D – définit les conditions générales de circulation sur l'ensemble du réseau routier et autoroutier.

Question 38

A - Le stationnement sur les ponts ou dans les tunnels est considéré comme gênant la circulation publique.

Sauf indication contraire :

- B – le changement de côté dans le cas d'un stationnement unilatéral alterné à périodicité semi-mensuelle s'opère le premier jour de chacune des périodes entre 20h30 et 21h00 ;
- C – en agglomération, le stationnement sur une chaussée à sens unique s'effectue sur le côté droit ou gauche.

Question 39

Les titulaires du permis de conduire les véhicules de la catégories «C» sont soumis à un examen médical périodique :

- A – tous les cinq ans avant l'âge de soixante ans ;
- B – tous les trois ans entre soixante et soixante seize ans ;
- C – tous les deux ans après soixante seize ans.

Question 40

Le stationnement dangereux est passible :

- A - d'une suspension du permis de conduire ;
- B – d'une contravention de quatrième classe ;
- C – d'une retrait de quatre points du permis de conduire ;
- D - d'une retrait de trois points du permis de conduire.